

REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud sur le territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier par Société de projet BVH1, s.e.n.c.

COTE	REQUÉRANT
PR8.4.1	Benjamin Thibeault
PR8.4.2	Marc-André Labelle
PR8.4.3	Anne Savary
PR8.4.4	Jean Leclair
PR8.4.5	Frédéric Beaulieu
PR8.4.6	Antoine Théberge (Association des propriétaires du domaine des trois castors)
PR8.4.7	Alexandre Richard
PR8.4.8	André Huot
PR8.4.9	Pierre Harvey
PR8.4.10	Hans Moreau et Nynon Lessard (pétition)
PR8.4.11	Gilles Bordeleau
PR8.4.12	Sylvie Saint-Germain
PR8.4.13	René Déry
PR8.4.14	Louise Crête
PR8.4.15	Alain Fiset
PR8.4.16	Gabrielle Pichette
PR8.4.17	Francis Flynn, Jacques Brouillet, Lisette Goulet et Marcel Lachance

PR8.4.1 Requête de consultation publique ou de médiation

De : Ben [REDACTED]

Envoyé : 15 novembre 2023 08:02

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Parc Éolien à la Seigneurie de Beaupré

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Parc Éolien à la Seigneurie de Beaupré

Je souhaite une meilleure évaluation des impacts, un examen public au BAPE pour cette phase 1 sud,

Je souhaite une zone tampon de. 3km pour atténuer les impacts de la phase 1 sud, sur St-Ferréol, le Parc du MSA et les villes avoisinantes,

Nous demandons à la MRC de la Côte-de-Beaupré et aux parties (Boralex, Ministre de l'Économie/Hydro-Québec, Ministre du Sport, du Loisir et du Plein-air/SEPAQ, BAPE...) de mettre en place une zone tampon sans éolienne et chemin, d'au moins 3 km à vol d'oiseau de la ceinture du Parc du Mont Sainte-Anne, dans le but d'atténuer par cette zone verte, les impacts de cette industrialisation propre aux éoliennes, aux bénéfices de parc ou territoire du Mont Sainte-Anne, et des citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges ainsi que des municipalités avoisinantes.

PR8.4.2 Requête de consultation publique ou de médiation

De : Marc-André Labelle [REDACTED]

Envoyé : 19 novembre 2023 21:18

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Marie [REDACTED]

Objet : Parc Éolien Seigneurie de Beaupré - demande examen Public BAPE

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Nous sommes résidents de St-Ferréol-Les-Neiges et sommes très inquiets de la phase phases de développement du projet du parc Éolien de la côte de Beaupré (phase Sud adjacent au parc du Mont St-Anne) - secteur Les Neiges.

Nous demandons une zone tampon beaucoup plus grande (demande de plus de 5 km à vol d'oiseau) que celle qui est prévue actuellement (500m) à partir du pourtour du parc du Mont Ste-Anne.

Appliquez les mêmes règles que celles du Parc de la Jacques Cartier et de la forêt Mont-Morency avec les zones tampons : de ne pas avoir le droit d'implanter d'éolienne à dans cette zone tampon de plus de 3 km à vol d'oiseau du pourtour du parc (zone qui devrait être plus large à 5km selon moi).

Nous demandons, de plus, la tenue d'un examen public par le BAPE pour le projet qui semble démesuré. Évaluons l'impact sur l'environnement que ce projet causera.

Nous avons plusieurs craintes sur l'impact de ce projet:

1- au niveau visuel - il défigurera la nature et le paysage de la région.

2 - causera du bruit avec les basses fréquences (et autres bruits d'exploitation)

3- une diminution de la valeur immobilière,

4 - une diminution de l'achalandage touristique (moteur économique principal de la région),

5 - détériorera la biodiversité,

6 - impactera la faune et la flore.

7 - Impacts permanents sur la nature et sur les générations futures.

Motifs personnels:

Ma famille et moi avons déménagé de la rive-sud de Montréal il y a 3 ans pour s'installer dans une région paisible, de beauté naturelle inouïe, loin de l'industrialisation des grandes villes et proche de la nature pure (surtout le secteur Est du Mont Ste-Anne).

Nous avons investi tout notre avoir et actifs dans notre nouvelle maison et sommes très inquiets des impacts que ce projet aura sur notre nouvelle vie.

Ne saccagez pas la région avec un projet qui ne tient pas compte de l'acceptabilité locale et du respect du calme, de la zenitude et de la beauté naturelle du Parc du Mont Ste-Anne.

SVP, faites une évaluation complète et approfondie en bonne et due forme des impacts environnementaux, sociaux et économiques locaux avant d'accepter et de débuter ce projet phase Sud.

Merci
Marc-André Labelle

Résident de St-Ferréol-Les-Neiges

PR8.4.3 Requête de consultation publique ou de médiation

From: Anne Savary [REDACTED]

Sent: Tuesday, November 28, 2023 8:39 AM

To: Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Subject: Demande d'audience publique du PABE pour le Projet Éolien des Neiges-Secteur Sud, MRC Côte de Beaupré

Bonjour,

La présente est pour demander la tenue d'une audience publique du BAPE concernant le projet Éolien des Neiges-Secteur Sud, MRC Côte de Beaupré dans les meilleurs délais. J'estime que la communauté n'a pas reçu suffisamment d'information de la part des partenaires (Boralex, Energir et Hydro-Québec) pour donner le feu vert au projet tel qu'il a été présenté.

J'estime qu'il est nécessaire de modifier la configuration du projet Secteur Sud, afin qu'il prévoit une zone tampon de 3 km autour du Parc du Mont St-Anne. D'ailleurs cette mesure est réglementée par la MRC de la Côte de Beaupré, concernant tout projet d'éolien à l'effet de prévoir une telle zone tampon par rapport au Parc de la Jacques-Cartier et la Forêt Montmorency. Dans les faits, le parc du Mont-St-Anne est propriété de la SEPAC et devrait aussi faire l'objet d'une zone tampon à titre de parc provincial d'envergure internationale. On n'a qu'à penser à tous les évènements internationaux qui ont lieu sur ce site, sans compter la réserve de territoire vouée à des fins récréatives à moyens et long terme.

Il est impératif que les promoteurs déplacent les éoliennes qui se trouvent dans la bande de 3 km demandée comme zone tampon, les éoliennes en question peuvent être déplacées dans les deux autres secteurs à venir, ainsi que dans le parc des Laurentides au nord de ces secteurs.

Merci.

Anne Savary ing.f.
[REDACTED]

XX novembre 2023

Monsieur Benoit Charette, Ministre
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements
climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyard, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Audience publique projet éolien Des Neiges - Secteur Sud
dans la MRC de la Côte-de-Beaupré

Monsieur le Ministre,

Le 3 novembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé le début de la période d'information publique sur le projet éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Dans le cadre de cette procédure une personne, un groupe, un organisme ou une municipalité peut demander au ministre responsable de l'Environnement la tenue d'un examen public du projet. Le ou les demandeurs, dans le cas présent, ont jusqu'au 4 décembre 2023 pour faire une telle demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

À la suite de l'analyse des documents déposés par le promoteur au BAPE, et des informations fournies à la séance d'informations tenue sous l'égide du BAPE, le 22 novembre 2023, nous considérons (*je considère*) que le projet sous sa forme actuelle aura des impacts importants sur les résidents les plus près des éoliennes dans la municipalité de Saint-Ferréol- les-Neiges, soit des nuisances dues à la présence des éoliennes, des modifications d'une zone paysagère

exceptionnelle et des pertes potentielles de la valeur des résidences et des terrains.

De plus, ce qui est également important, ce sont les impacts économiques sur le développement de l'offre récrétouristique actuelle et future des terrains des municipalités environnantes et de la station touristique Mont Sainte-Anne, moteur économique de ces municipalités.

Après analyse et par notre (*ma*) connaissance du terrain, nous (*je*) jugeons (*juge*) que l'évaluation pour ces impacts n'est pas adéquate et que le projet dans sa forme actuelle n'est pas acceptable.

Considérant ce qui précède, nous (*je*) vous demandons (*demande*) de confier au BAPE, concernant le projet éolien Des Neiges Secteur Sud, le mandat de tenir une consultation publique, telle que la Loi sur la qualité de l'environnement vous le permet.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos (*mes*) sentiments distingués.

Signature

nom en let

adresse

Courriel

Téléphone

Pour que le Ministère soit en mesure d'assurer un suivi, la demande doit contenir les coordonnées complètes du requérant ou de la requérante, incluant son numéro de téléphone et son adresse courriel

Par envoi postal

Courriel: ministre@environnement.gouv.qc.ca

PR8.4.5 Requête de consultation
publique ou de médiation

St-Ferréol-Les-Neiges, 30 novembre 2023

Monsieur Benoit Charrette, Ministre
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune
et des Parcs
Édifice Marie-Guyard, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Par courriel: ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet: Audience publique projet éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré

Monsieur le Ministre,

Le 3 novembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé le début de la période d'information publique sur le projet éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Dans le cadre de cette procédure une personne, un groupe, un organisme ou une municipalité peut demander au ministre responsable de l'Environnement la tenue d'un examen public du projet. Le ou les demandeurs, dans le cas présent, ont jusqu'au 4 décembre 2023 pour faire une telle demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

À la suite de l'analyse des documents déposés par le promoteur au BAPE, et des informations fournies à la séance d'informations tenue sous l'égide du BAPE, le 22 novembre 2023, nous considérons que le projet sous sa forme actuelle aura des impacts importants sur les résidents les plus près des éoliennes dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, soit des nuisances dues à la présence des éoliennes, des modifications d'une zone paysagère exceptionnelle et des pertes potentielles de la valeur des résidences et des terrains.

De plus, ce qui est également important, ce sont les impacts économiques sur le développement de l'offre récrétouristique actuelle et future des terrains des municipalités environnantes et du Parc du Mont Sainte-Anne, moteur économique de ces municipalités.

Après analyse et par notre connaissance du terrain, nous jugeons que l'évaluation pour ces impacts n'est pas adéquate, que les mesures d'atténuation ne sont pas suffisantes et que le projet dans sa forme actuelle n'a pas notre acceptabilité sociale.

Actuellement une pétition qui circule a amassé près de 1000 signatures. Ces signataires jugent qu'il n'y actuellement pas d'acceptabilité sociale du projet, que les mesures d'atténuation pour le Parc du Mont Sainte-Anne ne sont pas suffisantes et propose une zone tampon de 3km (à vol d'oiseau) autour de ce parc.

Considérant ce qui précède, nous vous demandons de confier au BAPE, concernant le projet éolien Des Neiges Secteur Sud, le mandat de tenir une consultation publique, telle que la Loi sur la qualité de l'environnement vous le permet.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Frédéric Beaulieu

03 décembre 2023

Monsieur Benoit Charrette, Ministre
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyard, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Audience publique projet éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la
MRC de la Côte-de-Beaupré

Monsieur le Ministre,

Je vous écris en mon nom personnel et, à titre de président, au nom de
l'Association des Propriétaires du Domaine des Trois Castors et des 87
membres résidents que je représente.

Le 3 novembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE) a annoncé le début de la période d'information publique sur le projet
éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Dans le
cadre de cette procédure une personne, un groupe, un organisme ou une
municipalité peut demander au ministre responsable de l'Environnement la
tenue d'un examen public du projet. Le ou les demandeurs, dans le cas
présent, ont jusqu'au 4 décembre 2023 pour faire une telle demande au
ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs.

À la suite de l'analyse des documents déposés par le promoteur au BAPE, et
des informations fournies à la séance d'informations tenue sous l'égide du
BAPE, le 22 novembre 2023, nous considérons que le projet sous sa forme
actuelle aura des impacts importants sur notre secteur du domaine des
propriétaires du Domaine des Trois Castors situé tout près des éoliennes dans
la municipalité de Saint-Ferréol- les-Neiges, soit des nuisances dues à la
présence des éoliennes, des modifications d'une zone paysagère
exceptionnelle et des pertes potentielles de la valeur des résidences et des
terrains.

De plus, ce qui est également important, ce sont les impacts économiques sur le développement de l'offre récrétouristique actuelle et future des terrains des municipalités environnantes et de la station touristique Mont Sainte-Anne, moteur économique de ces municipalités.

Après analyse et par notre connaissance du terrain, nous jugeons que l'évaluation pour ces impacts n'est pas adéquate et que le projet dans sa forme actuelle n'est pas acceptable.

Considérant ce qui précède, nous vous demandons de confier au BAPE, concernant le projet éolien Des Neiges Secteur Sud, le mandat de tenir une consultation publique, telle que la Loi sur la qualité de l'environnement vous le permet.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Antoine Théberge

Président de l'Association des Propriétaires du domaine des Trois Castors



Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675,boul.René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Objet : Demande d'audiences publiques, projet Éolien des neiges secteur sud.

L'Assomption le 4 décembre 2023

Monsieur le ministre,

Suite à la consultation des documents concernant le projet, je sollicite la tenue d'audiences publiques.

Selon le document PR5.5 déposé au présent dossier en mars 2023, l'initiateur n'a manifestement pas présenté les solutions de rechanges au projet tel qu'exigé à la section 2.1.4 de la directive ministérielle.

Dans sa réponse, à la page 1 du document, l'initiateur réitère sa justification sans la comparer au préalable à d'autres solutions de rechanges tel qu'exigé dans la directive.

Le contexte de lutte aux changements climatiques ne peut être simplement évoqué afin de justifier le choix d'une technologie sans avoir au préalable un débat de société sur les questions de fond.

-Le Québec à t-il réellement besoin de cette quantité supplémentaire d'énergie ?

-Les mesures incitatives existantes ainsi que les différents programme "carotte" déjà mises en place par les instances gouvernementales ayant pour objectif de guider les choix technologiques susceptibles d'impacter la demande d'énergie des citoyens ont-ils été audité ?

Dans sa justification, l'initiateur stipule que "L'énergie éolienne est toute désignée pour combler une large partie des nouveaux besoins abondants à coût concurrentiel."

C'est justement les "nouveaux besoins abondants" ainsi que les "coûts concurrentiels" qui sont ici remis en question par certains experts ainsi que des citoyens.

Est-il possible de choisir collectivement un autre chemin énergétique qui éviterait à la source l'implantation d'éolienne dans l'habitat de la grive de Bicknel ?

Compte tenu que lors de l'audition du 30 novembre dernier portant sur le plan d'action 2035 déposé par Hydro Québec, le président, mr Sabia, s'est engagé à mettre en places des consultations publiques concernant l'avenir énergétique du Québec, il serait alors prématué de réaliser ce projet d'ajout d'éoliennes sur le terres de la région UEPISHTIKUEIAU sans une consultation publique élargie au préalable.

Ce projet, comme tout autre projet d'addition énergétique, est susceptible d'engendrer des impacts et effets cumulatifs qui ne sont pas tous connus et/ou divulgués à la population. La justification du projet est ici sérieusement remise en question.

Selon l'initiateur, un milliard de pécule canadien serait investi dans le présent projet, qui, advenant une autorisation, fera partie intégrante d'un éventuel méga-projet proposé par la société d'état évalué entre 155 et 185 milliards.

De façon impartiale, est-il possible de comparer exhaustivement des solutions de rechanges priorisant des changements comportementaux couplés aux meilleures pratiques de réductions à la source avant d'enclencher une course technologique sans que les citoyens disposent de l'ensemble des données pertinentes pour prendre des décisions éclairées ?

Serait-il plus sage et préventif d'investir ce pactole de pécule afin de nous affranchir de cette dépendance énergétique plutôt que de chercher à la substituer sans consultation préalable ?

Concernant le plan d'action 2035, dont le présent projet fait partie intégrante, des enjeux de sécurité nationale sont aussi à prendre en considérations. Nos voisins Ukrainiens ont payé les coûts cachés d'une certaine "abondance énergétique", malheureusement, plusieurs infrastructures énergétiques ont été détruites dans ce pays incluant le barrage de Kakhovka.

Nous concernant, ce risque doit aussi être pris en considération avant de choisir de créer un réseau à haut quota d'énergie. C'est un enjeu très important dont l'addition énergétique du présent projet peut contribuer à notre vulnérabilité projetée.

De plus, si nous choisissons collectivement une "prospérité économique abondante en énergie verte", bien que nous en soyons déjà très dépendants, cette éventuelle dépendance prospère à l'énergie, toute forme d'énergie confondue, fera l'envie d'autres pays qui vont chercher à atteindre cette même prospérité, alors que nous sommes conscients que nous ne sommes pas tous égaux quand à l'abondance des ressources énergétiques et que ces dernières sont limitées. Ce choix peut accentuer des risques qui ne sont pas nécessairement tous identifiés par les citoyens.

Dans le contexte actuel, c'est en effet très risqué de miser sur l'élaboration d'un modèle de société à haute dépendance énergétique. Les impacts et effets ne sont pas nécessairement tous prévisibles au moment de l'élaboration du modèle. À mon avis, le principe de précaution s'impose par défaut, nous ne sommes pas obligés de choisir d'exploiter tous les gisements d'énergie disponibles d'où l'importance de consulter l'ensemble de la population au préalable et évaluer la possibilité d'effectuer la transition sans nécessairement ajouter des blocs d'énergie supplémentaire.

Selon nos valeurs, ce modèle énergétique éventuel, présentement en élaboration par tous et chacun d'entre-nous, se doit d'être ouvert, juste et démocratique, les enjeux sont beaucoup plus complexes que nous le croyons. Pour ces motifs, je crois que la demande de consultation publique est justifiable.

Concernant des enjeux historiques portant à réflexion, au premier paragraphe de la page 4 du document PR5.2 déposé au présent dossier, il est inscrit :

"La présence toujours grandissante des Eurocanadiens en ces terres favorisera la désertion de la région de UEPISHTIKUEIAU par les Innus, car la proximité des colons rendait favorable l'éclosion d'épidémies et la rareté des ressources."

Quelques questions :

- L'appât du gain attribuable au projet ne favorisera-t-il pas la proximité des colons ainsi qu'une éventuelle rareté des ressources ?
- Quels sont les impacts et effets cumulatifs engendré par l'ajout d'un bloc d'énergie tout en ne perdant pas de vue que chaque dollar généré engendre aussi des impacts ?
- Le pécule généré par le présent projet couplé aux autres projets engendreront-ils que des impacts positifs ?
- Concernant les enjeux socio-économiques attribuable au pécule généré par le projet, une grille comparative des impacts positifs et négatifs est-elle disponible ?
- Notre modèle économique résultant en une course à l'appât du gain est-il adapté pour atteindre un équilibre énergétique mondial ?
- Pour ce projet et bien d'autres à venir, les peuples autochtones peuvent-ils nous aider à trouver des solutions de rechanges?
- Dans une optique de réconciliation, considérant l'accaparement historique des terres par les colons couplé aux tentatives répétées d'assimilation des premières nations, quels sont les différents modèles économiques historiquement et/ou actuellement choisi par ces dernières qui nous permettrait de nous inspirer afin de modifier de façon durable notre modèle économique afin de mieux protéger notre terre commune ainsi que l'ensemble de la biodiversité ?

Une consultation publique élargie permettrait aux citoyens ainsi qu'aux experts de différents milieux de proposer des solutions de rechanges qui n'ont pas été intégrés à l'étude d'impact déposé au dossier et de donner leurs opinions par rapport au projet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande , veuillez agréer, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alexandre Richard
Citoyen

De : André Huot [REDACTED]

Envoyé : 4 décembre 2023 22:22

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demande de la tenue d'un examen public

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Requérent :

André Huot
[REDACTED]

Titre du projet :

PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Motifs pour la demande :

Si tout le monde vivait comme les québécois, ça prendrait environ 5 planètes. Pour maintenir notre niveau de vie et demeurer équitable, la population doit diminuer de 80%, ou la consommation doit diminuer de 80%. En diminuant la consommation de 80%, y compris l'énergie, le parc éolien devient inutile.

Le parc éolien serait un beau projet si la consommation mondiale était nettement inférieure à la capacité de renouvellement de la planète mais ce n'est pas le cas : nous dépassons déjà la plupart des limites de la planète. (L'état réel de notre planète - Arthur Keller, https://www.youtube.com/watch?v=7_ayKAqU6J0&ab_channel=Questionsdescience)

Le BAPE devrait examiner publiquement le projet en mettant en évidence le coût environnemental réel du projet (quelles ressources matérielles et énergétiques seront nécessaires à toutes les étapes, de l'extraction des matières premières à la disposition finale en incluant la part des infrastructures complémentaires nécessaires et les dommages environnementaux et collatéraux). Une comparaison devrait être faite entre les options dites vertes (éolien, photovoltaïque et hydroélectrique). Dans tous les cas, il faudrait trouver les mesures les plus fiables pour comparer adéquatement les impacts directs et indirects de chaque option pour rendre évident quelle option privilégier.

Et peu importe la meilleure option, il est essentiel de rappeler que la seule décision viable est de diminuer la consommation d'au moins 80%. Le projet devrait en conséquence être abandonné et transformé en défi de réduction majeure de la demande en électricité. Même en électrifiant la totalité des transports incluant la machinerie lourde, la consommation énergétique doit diminuer.

La solution ayant sans doute le plus gros impact serait de développer des transport collectifs légers et efficaces, tant pour les personnes que pour la marchandise, gratuits ou à faible coût, permettant de conserver à peu près tous les avantages actuels sans les inconvénients. Le défi ici est de réduire les distances et le rapport entre le poids du contenant et celui du contenu. Déplacer une tonne de matière à chacun de mes déplacement en auto est absurde. Plus de 50

autos à l'heure qui empruntent le même chemin est insensé. Le besoin ici est de pouvoir se déplacer librement et de façon fiable. Le transport efficace de marchandise doit être complémentaire. Je dois pouvoir aller où je veux quand je veux, avec ou sans marchandise, mais pas en solo ou en solo ultraléger sur une courte distance. Une solution à explorer est un réseau de points de convergence et des déplacements locaux en petits véhicules (par exemple du style des voiturettes de golf).

Intérêt pour le milieu touché :

Je demeure sur la Côte-de-Beaupré, à Château-Richer, et les montagnes autour font partie du paysage à préserver alors toute intervention humaine doit être bien réfléchie et correspondre à un besoin viable à long terme.

André Huot

PR8.4.9 Requête de consultation publique ou de médiation

St-Ferréol-Les-Neiges, 29 novembre 2023

Monsieur Benoit Charrette, Ministre
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyard, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque est
Québec (Qc) G1R 5V7

Par courriel: ministre@environnement.gouv.qc.ca

**Objet: Audience publique projet éolien Des Neiges,
Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré**

Monsieur le Ministre,

Le 3 novembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé le début de la période d'information publique sur le projet éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Dans le cadre de cette procédure une personne, un groupe, un organisme ou une municipalité peut demander au ministre responsable de l'Environnement la tenue d'un examen public du projet. Le ou les demandeurs, dans le cas présent, ont jusqu'au 4 décembre 2023 pour faire une demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

À la suite de l'analyse des documents déposés par le promoteur au BAPE, et des informations fournies à la séance d'informations tenue sous l'égide du BAPE, le 22 novembre 2023, nous considérons que le projet sous sa forme actuelle aura des impacts importants sur les résidents les plus près des éoliennes dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, soit des nuisances dues à la présence des éoliennes, des modifications d'une zone paysagère exceptionnelle et des pertes potentielles de la valeur des résidences et des terrains.

De plus, ce qui est également important, ce sont les impacts économiques sur le développement de l'offre récrétouristique actuelle et future des terrains des municipalités environnantes et du Parc du Mont Sainte-Anne, moteur économique de ces municipalités.

Après analyse et par notre connaissance du terrain, nous jugeons que l'évaluation pour ces impacts n'est pas adéquate, que les mesures d'atténuation ne sont pas suffisantes et que le projet dans sa forme actuelle n'a pas notre acceptabilité sociale.

Actuellement une pétition qui circule a amassée au-delà de 1000 signatures. Ces signataires jugent qu'il n'y actuellement pas d'acceptabilité sociale du projet, que les mesures d'atténuation pour le Parc du Mont Sainte-Anne ne sont pas suffisantes et propose une zone tampon de 3 km (à vol d'oiseau) autour de ce parc. Comme les autres secteurs où seront

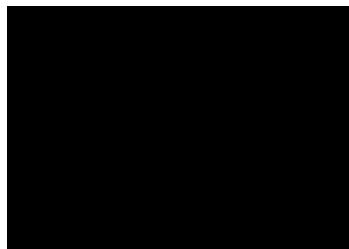
construites les éoliennes (des Neiges-Secteur ouest) limite du Parc Jacques-Cartier et de la Forêt Montmorency.

Considérant ce qui précède, nous vous demandons de confier au BAPE, concernant le projet éolien Des Neiges Secteur Sud, le mandat de tenir une consultation publique, telle que la Loi sur la qualité de l'environnement vous le permet.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Merci pour votre écoute des citoyens.

Pierre Harvey, ingénieur retraité



Monsieur le Ministre Benoît Charrette

Saint-Ferréol-les-Neiges

Cabinet du Ministère

23 novembre 2023

Ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

**PR8.4.10 Requête de consultation
publique ou de médiation**

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet éolien des Neiges-Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Monsieur le Ministre,

Premièrement, nous sommes évidemment soucieux de toutes les détériorations environnementales et impacts sur la flore et la faune que la réalisation d'un tel projet implique. Nous laisserons les spécialistes de ces divers domaines traiter de ces sujets avec l'expertise requise.

C'est en tant que résidents, propriétaires et voisins immédiats du site du parc éolien projeté que nous souhaitons exprimer nos inquiétudes quant aux répercussions qu'auraient sur notre qualité de vie la réalisation de ce projet, et ce minimalement, pour les trente prochaines années.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les infrasons et sons de basses fréquences produit par de telles structures. En effet, nous sommes déjà incommodés, depuis plusieurs années, par ces types de sons émanant des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré qui constituent l'un des plus grands rassemblements d'éoliennes au Canada. L'ajout des projets actuels en ferait l'un des plus grands parcs éoliens dans le monde. Les plans du projet des Neiges-secteur sud prévoient installer un grand nombre d'éoliennes (60) beaucoup plus grandes et puissantes (6 ou 7 Mw contre 2 ou 3 Mw actuellement) et beaucoup plus proche de nos résidences (2.5 km contre 13 km actuellement). Ce qui aura pour effet de multiplier grandement les nuisances dues à ces sons. Malheureusement, l'initiateur du projet ne semble pas prendre très au sérieux cet enjeu, il écrit dans son étude d'impacts : « L'importance de l'impact sur le climat sonore en phase exploitation sera faible. » Le manque d'études récentes sur les technologies envisagées et le manque de données scientifiques, ne peut permettre au promoteur d'affirmer cela. Les sons de basses fréquences voyagent sur de grandes distances, sont peu atténuées et l'effet cumulatif de plusieurs éoliennes n'a pas été étudié. Il n'y a pas de normes concernant les infrasons et sons de basses fréquences, ni de méthodologies normées pour les évaluer convenablement.

Le promoteur semble se baser sur des études non à jour et ne pas considérer l'ensemble des recherches et des preuves qui s'accumulent démontrant que les sons émis par les éoliennes peuvent causer des nuisances aux populations environnantes et même avoir des impacts sur leur santé. Aucune étude menée jusqu'à maintenant ne l'a été sur un projet d'une telle envergure.

Il est bien connu que c'est la dose qui fait le poison. Alors il faudrait être à même de pouvoir bien calculer la dose, ce qui n'a pas été fait. Peut-on affirmer que ce projet ne causera pas de nuisance en s'appuyant sur des études concernant de petits champs d'éoliennes d'une douzaine d'unités ayant une puissance de 1,5 Mw ? Alors que nous parlons ici de centaines d'unités allant jusqu'à 7 Mw ? C'est un peu comme comparer une pomme avec un pommier...

Suite à la présentation publique du projet tenue le 22 novembre lors de laquelle nous avons pu poser quelques questions sur le sujet, nous avons été à même de constater que les initiateurs ne considèrent nullement cet enjeu, n'ont aucune informations, données ou études et maintiennent cependant que cela ne fera aucun impact.

Nous sommes également très préoccupés par les possibilités et l'apparence de conflits d'intérêts dans les relations qu'entretiennent les promoteurs et les firmes d'ingénieries sous-traitantes pour les études d'impacts, les rapports d'analyses environnementales et les études menées dans les cas de plaintes. En effet, les promoteurs engagent des firmes et ensemble peuvent contrôler les prises de données, les paramètres et méthodologies des études pour arriver aux résultats qu'ils souhaitent. Une firme dont les résultats ne satisferaient pas le promoteur verrait son rapport tabletteé, avec toutes les clauses de confidentialité nécessaires, et ne recevrait certainement plus de contrats par la suite. (On ne mord pas la main qui nous nourrit...)

Nous nous questionnons sur les comités de suivi et sur le traitement des plaintes. À quoi devrait servir ces comités ? Jouent-ils réellement leurs rôles une fois le décret adopté ? Est-il souhaitable que ce soit le promoteur qui gère les plaintes relatives à l'exploitation du parc ?

De plus, nous anticipons les nuisances que nous aurons à subir lors de la réalisation des travaux compte tenu des nombreux déplacements requis pour la main-d'œuvre. Lors des chantiers précédents, nous avons été fortement incommodés par ces déplacements aux petites heures du matin. Suite à une entente à l'amiable avec le promoteur, nous avions reçu, pour certains, un petit dédommagement. Comment cela se déroulera-t-il cette fois-ci ?

Nous avons des interrogations sur le processus qui a mené au choix de la catégorie de zonage pour les parcs existants. Bien que, normalement, ce soient les usages réels qui déterminent le zonage et par conséquent la norme quant au bruit admissible, dans ce cas-ci, à l'encontre de toutes les recommandations des ministères responsables, le zonage a été fixé comme s'il s'agissait d'un territoire destiné à des usages commerciaux et industriels. Il semblerait qu'un contrat de location stipulant que les priviléges des villégiateurs soient subordonnés aux commerces et industries ait plus de valeur que l'usage réel du territoire. Comment cette décision a-t-elle été prise ? Quelle catégorie de zonage sera retenue pour le projet à venir ?

Demande d'audiences publiques pour le projet éolien des Neiges-Secteur sud, MRC de la Côte-de-Beaupré.

En terminant, avec la proximité des éoliennes dans le paysage, le clignotement des balises lumineuses, des impacts sonores évoqués ci-haut, qu'adviendra-t-il de la valeur de nos propriétés ? Qui voudrait acheter une maison dans laquelle il y a un bruit vibratoire incessant dont il est impossible de se parer ?

La tenue de ces audiences nous permettra de présenter des mémoires qui décriront en détails les impacts négatifs que nous subissons déjà et ceux que nous anticipons avec cet agrandissement projeté.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête et espérons recevoir une réponse favorable de votre part.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Hans Moreau et Nynon Lessard,

[REDACTED] Date

En tant que résident à proximité du projet, je souhaite me joindre à cette demande :

Nom et prénom	Adresse	Date	Signature

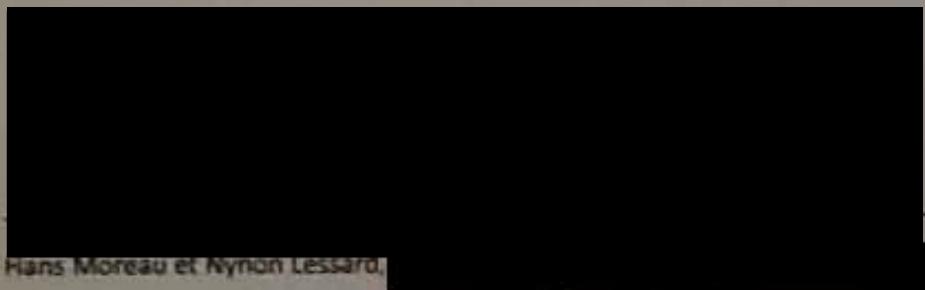
Demande d'audiences publiques pour le projet éolien des Neiges-Secteur sud, MRC de la Côte-de-Beaupré

En terminant, avec la proximité des éoliennes dans le paysage, le clignotement des balises lumineuses, des impacts sonores évoqués ci-haut, qu'adviendra-t-il de la valeur de nos propriétés ? Qui voudrait acheter une maison dans laquelle il y a un bruit vibratoire incessant dont il est impossible de se parer ?

La tenue de ces audiences nous permettra de présenter des mémoires qui décriront en détails les impacts négatifs que nous subissons déjà et ceux que nous anticipons avec cet agrandissement projeté.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête et espérons recevoir une réponse favorable de votre part.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



23 Nov. 2023

Hans Moreau et Nynon Lessard.

Date

U

En tant que résident à proximité du projet, je souhaite me joindre à cette demande :

Nom et prénom	Adresse	Date	Signature
Moreau tchile	[Redacted]	23 nov	[Redacted]
Levy Moreau	[Redacted]	23 nov	[Redacted]
Rebecca Moreau	[Redacted]	23 Nov	[Redacted]
Clotilde Moreau	[Redacted]	23 Nov	[Redacted]

Demande d'autorisation supplémentaire pour le projet éolien des Hautes-Terres-sur-MRC de la TMR de Beaumont

En tant que résistant à l'ennemi du peuple, je déclinais une participation à cette démonstration.

Name or position	Address	Date	Signature
WILLIAMSON - 1000		22 May 23	
Mark Branson		23 June 23	
Private Person		23 June 23	
Clay Reed		23 June 23	
Victor Penick		23 June 23	
Mike Endres		23 June 23	
Paul Wren		23 June 23	
Page Cook		23 June 23	
Mike Lanning		23 June 23	
Ralph W. Cook		23 June 23	
John Schaefer		23 June 23	
Patricia Hastings		23 June 23	
James Moran		23 June 23	
Carrie Brown		23 June 23	
John Foster		23 June 23	
Frances Orr		23 June 23	
Lorraine Williams		23 June 23	
Edith McLean		23 June 23	
John Paul Miller		23 June 23	
John C. Johnson		23 June 23	
John F. Johnson		23 June 23	

Demande d'autorisation publique pour le projet éolien des Neiges (secteur sud, MRC de la Côte-de-Beaupré).

En tant que résident à proximité du projet, je souhaiterais prendre à cette demande :

Saint-Ferréol-les-Neiges, le 3 décembre 2023

M. Benoit Charrette
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyard, 30e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Évaluation environnementale projet éolien des Neiges -
Secteur Sud**

Monsieur le Ministre,

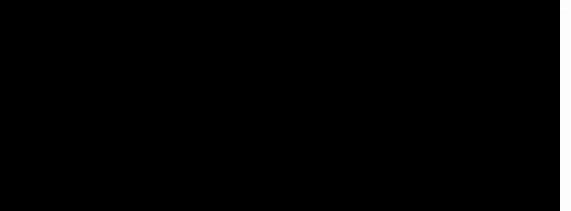
À la suite de l'analyse des documents déposés par le promoteur au BAPE, et des informations fournies aux séances d'informations des promoteurs tenues entre autres le 22 novembre 2023, il semble que l'évaluation des impacts du projet soit biaisée par le fait qu'il a été scindé en 3 parties (Sud, Charlevoix et Ouest) au lieu d'en faire l'analyse dans sa totalité.

Cette approche implique que les impacts ont été minimisés et qu'une audience publique permettra d'entendre les craintes associées au projet global.

Considérant ce qui précède, nous vous demandons de confier au BAPE le mandat de tenir une consultation publique.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Gilles Bordeleau,



PR8.4.12 Requête de consultation publique ou de médiation

Saint-Ferréol-les-Neiges, 4 décembre 2023

Monsieur Benoit Charette, Ministre
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Envoi par courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca

OBJET : Demande de consultation publique – Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Monsieur le Ministre,

Le 3 novembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé le début de la période d'information publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Dans le cadre de cette procédure, une personne, un groupe, un organisme ou une municipalité peut demander au ministre responsable de l'Environnement la tenue d'un examen public du projet. Le ou les demandeurs, dans le cas présent, ont jusqu'au 4 décembre 2023 pour faire une telle demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

À la suite de l'analyse des documents déposés par le promoteur au BAPE et des informations obtenues à la séance tenue sous l'égide du BAPE, le 22 novembre 2023, nous considérons que le projet sous sa forme actuelle aura des impacts importants sur les résidents, notamment ceux qui sont situés le plus près des éoliennes dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Entre autres impacts, mentionnons les nuisances visuelles, lumineuses et sonores dues à la présence des éoliennes, l'altération d'une zone paysagère exceptionnelle et les pertes potentielles de la valeur des résidences et des terrains. Pensons en outre aux impacts économiques importants sur le développement de l'offre récrétouristique actuelle et future des municipalités environnantes et du Parc du Mont Sainte-Anne, moteur économique de ces municipalités.

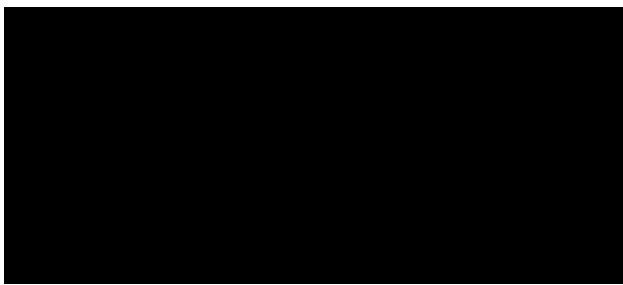
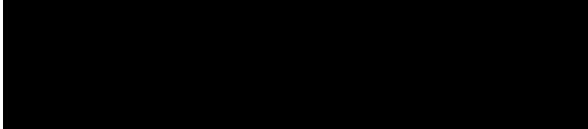
Après analyse, et par notre connaissance du terrain, nous jugeons que l'évaluation de ces impacts n'est pas adéquate, que les mesures d'atténuation sont insuffisantes et que le projet dans sa forme actuelle n'a pas notre acceptabilité sociale.

À l'heure actuelle, la pétition qui circule (https://www.change.org/p/pour-une-zone-tampon-autour-du-territoire-parc-du-mont-sainte-anne-pour-sa-pr%C3%A9servation?recruiter=933037923&recruited_by_id=2c2f8a50-241f-11e9-99b9-059f35060de0&utm_source=share_petition&utm_campaign=share_for_starters_page&utm_medium=email) a recueilli plus de 1 000 signatures. Ses signataires jugent qu'il n'y actuellement pas d'acceptabilité sociale du projet et que les mesures d'atténuation pour le Parc du Mont Sainte-

Anne ne sont pas suffisantes. C'est pourquoi ils demandent l'aménagement d'une zone tampon d'au moins trois (3) kilomètres, à vol d'oiseau, autour de ce parc.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons de confier au BAPE le mandat de tenir une consultation publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, comme la *Loi sur la qualité de l'environnement* vous permet de le faire.

Nous vous prions d'agrérer monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



Le 2 décembre 2023

Monsieur Benoit Charrette, Ministre
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la
Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyard, 30^{ième} étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Québec G1R 5V7

Objet : Audience publique projet éolien des Neiges – Secteur Sud dans la MRC
de la Côte-de-Beaupré

Monsieur le Ministre,

Le 3 novembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé le début de la période d'information publique sur le projet éolien des Neiges – Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Dans le cadre de cette procédure une personne, un groupe, un organisme ou une municipalité peut demander au ministre responsable de l'Environnement la tenue d'un examen public du projet. Le ou les demandeurs, dans le cas présent, ont jusqu'au 4 décembre 2023 pour faire une telle demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs

À la suite de l'analyse des documents déposés par le promoteur au BAPE, ainsi que des informations fournies à la séance d'informations tenue sous l'égide du BAPE, le 22 novembre 2023, je considère que le projet sous sa forme actuelle aura des impacts importants sur les résident les plus près des éoliennes dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, soit des nuisances dues à la présence des éoliennes, des modifications d'une zone paysagère exceptionnelle et des pertes potentielles de la valeur des résidences et des terrains.

De plus, ce qui également important, ce sont les impacts économiques sur le développement de l'offre récrétouristique actuelle et future des terrains des municipalités environnantes de la station touristique Mont Sainte-Anne, moteur économique de ces municipalités.

Après analyse et par ma connaissance du terrain, je juge que l'évaluation pour ces impacts n'est pas adéquate et que le projet dans sa forme actuelle n'est pas acceptable.

Considérant ce qui précède, je vous demande de confier au BAPE, concernant le projet éolien Des Neiges Secteur Sud, le mandat de tenir une consultation publique, telle que la Loi sur la qualité de l'environnement vous le permet.

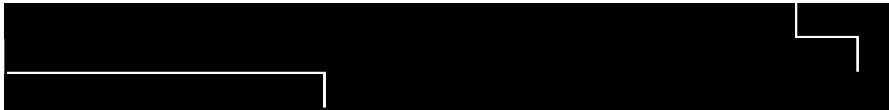
Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression des mes sentiments distingués.

René D'Éry

De : Louise Crete [REDACTED]

Envoyé : 4 décembre 2023 17:22

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>



Objet : Audience publique projet éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

28 novembre 2023

Monsieur Benoit Charrette, Ministre , Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune
et des Parcs
Édifice Marie-Guyard, 30e étage 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Audience publique projet éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré

Monsieur le Ministre,

Le 3 novembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé le début de la période d'information publique sur le projet éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Dans le cadre de cette procédure une personne, un groupe, un organisme ou une municipalité peut demander au ministre responsable de l'Environnement la tenue d'un examen public du projet. Le ou les demandeurs, dans le cas présent, ont jusqu'au 4 décembre 2023 pour faire une telle demande, à vous Monsieur le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Voici donc notre demande: À la suite des informations reçues de concitoyens et concitoyennes qui ont fait une analyse des documents déposés par le promoteur au BAPE, et des informations fournies à la séance d'informations tenue sous l'égide du BAPE, le 22 novembre 2023, et dont nous avons été saisis aussi , nous vous demandons, une étude approfondie du BAPE à ce sujet dont les impacts problématiques nombreux. Ainsi, considérant que le projet sous sa forme actuelle aura des répercussions importantes sur nous, les résidents les plus près des éoliennes dans la municipalité de Saint-Ferréol- les-Neiges, soit des nuisances visuelles, vibratoires et sonores nocives pour la santé physique et psychologique dues à la présence de ces éoliennes, énormes et en grand nombre dans une proximité inadéquate, soit aussi des modifications d'une zone paysagère d'une nature exceptionnelle et des pertes potentielles de la valeur des résidences et des terrains, due à cette invasion éolienne dans notre territoire reconnu comme milieu naturel d'une valeur inestimable, soit de plus, l'impact au niveau de la faune terrestre et ailée qui sera certainement très dommageable.

De plus, ce qui est également important, ce sont les impacts économiques sur le développement de l'offre récréotouristique actuelle et future des terrains des municipalités environnantes et de la station touristique Mont Sainte-Anne, moteur économique de ces municipalités.

Après analyse et par notre connaissance du terrain, nous jugeons que l'évaluation pour ces impacts n'est pas adéquate et que le projet dans sa forme actuelle n'est pas acceptable.

Considérant ce qui précède, nous vous réitérons de confier au BAPE, concernant le projet éolien Des Neiges Secteur Sud, le mandat de tenir une consultation publique, telle que la Loi sur la qualité de l'environnement vous le permet.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Louise Crête.

Louise Crête,
; téléphone [REDACTED]

Francoise Crête et Yves Belzile ,

Isabelle Crête,

Denise Crête,

St-Ferréol-Les-Neiges, 3 décembre 2023

PR8.4.15 Requête de consultation publique ou de médiation

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Par courriel: ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Dépôt au BAPE d'une demande de la tenue d'un examen public

Projet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Pour ce projet, plusieurs impacts n'ont pas été évalués, en complément à celles sur le réseau routier, sur l'habitat de la grive de Bicknell, une espèce à statut menacé ou vulnérable, et sur les milieux humides et hydriques.

Les impacts non évalués et nécessitant un examen par le BAPE, pour ce 2^e plus gros projet industriel de parc éolien au monde (hors Chine), aux abords du parc du Mont Sainte-Anne (MSA), avec des gigantesques éoliennes de 210m+, aussi près que 534 m des limites du parc du Mont Sainte-Anne, sont notamment :

1. Impacts négatifs visuels et sonores du mouvement giratoire jour et nuit (situations critiques non évaluées où plusieurs/toutes les éoliennes fonctionnent en même temps avec des conditions atmosphériques qui favorisent le transport du son).
2. Diminution des perspectives d'offre récrétouristique et économique pour la région
3. Limitation des perspectives de développement immobilier futur
4. Perte de valeur des propriétés à proximité
(Entre plusieurs destinations de choix, autant comme domicile que lieux de récrétourismes, un paysage vert, sauvage et naturel, sera toujours davantage préféré à un paysage industriel)
5. Modification de l'écosystème potentiellement dans la reproduction et de maintien de la faune, ainsi que la migration des espèces
(ex. : Le caribou forestier et ses aires de fréquentation entre le Parc national des Grands-Jardins et le Parc national de la Jacques-Cartier)
(ex. : La migration des grandes oies blanches et son observation très prisée sur la Côte-de-Beaupré)
6. Enjeux potentiels de grand volume d'eau, lors de pluies abondantes plus fréquentes, mettant une pression sur le réseau des bassins versants, à proximité des milieux habités, à la suite du déboisement et de l'aménagement d'infrastructure industrielle au nord de Saint-Ferréol et autres municipalités avoisinantes.
7. Enjeux potentiels de contamination de l'eau potable de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, par des activités industrielles dans l'environnement de sa prise d'eau.

Le projet dans son état actuel n'a pas l'acceptabilité sociale, et la pétition signée par plus de 1000 personnes prouvent que les citoyens veulent une évaluation indépendante des impacts réels de ce projet, allant même à proposer minimalement une zone tampon d'au moins 3 km (à vol d'oiseau), autour du parc du Mont Sainte-Anne. (voir <https://chng.it/kJhQM9dZ4Y>)

Le parc du Mont Sainte-Anne est un moteur récrétouristique important pour la région. Il comporte le 2^e plus grand centre de ski de fond en Amérique du Nord avec ses 184 km de sentier, un vaste secteur de vélo de montagne et de marche, un golf, une montagne reconnue comme une destination de ski incontournable au Canada à l'est des rocheuses, etc.. Il offre aussi de vastes perspectives en développement récrétouristique, pour son territoire reconnu par les amoureux de la nature, dans l'est du Canada et au nord-est des États-Unis. Les changements climatiques feront aussi de notre région une place de choix pour pratiquer les sports d'hiver. Nous avons là tout un avantage concurrentiel pour planifier le futur de notre belle région, ce qu'il ne faudrait pas perdre à cause des éoliennes trop près.

La Ministre du Sport, du loisir et du Plein-air, dont relève la SEPAQ, et le Ministre de l'Économie, dont relève Hydro Québec, ont choisi de ne pas exiger de la MRC de Beaupré ni de BORALEX de mettre en place une zone tampon sans éolienne, sur la ceinture du parc du Mont Sainte-Anne. Toutefois, cette même MRC de Beaupré a règlementé en 2017 une zone tampon de 3 km pour le Parc national de la Jacques-Cartier et de la Forêt Montmorency, mais sans y inclure le parc du Mont Sainte-Anne, plus vaste et achalandé que ces deux derniers. (voir Chapitre 8, article 87, paragraphe 11). https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/R194_Zonage_TNO.pdf

Un fait important à noter est que le propriétaire du terrain visé par ce projet et aussi voisin du parc du Mont Sainte-Anne, est le Séminaire de Québec. Ce dernier pourrait recevoir de très importantes redevances de l'ordre de 200M\$+ de ce projet éolien. Ce dernier siège aussi à la MRC par le biais de sa municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, la seule municipalité de 2 citoyens au Québec, avec le même poids politique à la MRC que n'importe quelle autre municipalité d'envergure. Pourquoi donc la MRC n'a-t-elle pas inclus dans son règlement ces mêmes restrictions de 3 km aux terres du Séminaire, aux abords du Parc du Mont-Anne, dans ce même objectif de respect des usagers de villégiature, tout comme pour le Parc national de la Jacques-Cartier et de la Forêt Montmorency?

Personne ne semble se préoccuper des impacts sur le milieu de vie des citoyens, le futur de l'industrie récrétouristique, dont tous ont besoin, soit économiquement ou comme espace vert pour amoindrir le stress de la vie quotidienne d'aujourd'hui. De plus, de nombreux citoyens investissent de grosses sommes d'argent sur la Côte-de-Beaupré, dans leur propriété, pour la quiétude et le mode de vie en villégiature qu'offre la région. L'an passé, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a dû annuler son projet de faire passer un sentier de motoneiges sur son territoire, tellement ses citoyens souhaitent préserver l'aspect naturel du paysage et son potentiel de villégiature. Ces mêmes propriétaires pourraient voir la valeur de leur propriété diminuer avec ce projet industriel et cette perte de quiétude.

À priori, trois scénarios me semblent possibles pour atténuer ou éliminer les impacts sur cette belle région de villégiature :

1. Exiger une zone tampon de 3 km (à vol d'oiseau et non pas selon le relief pour ne pas amoindrir la distance requise) sur la ceinture du parc du Mont Sainte-Anne. Cette zone laissée naturelle, sans éolienne, permettrait d'atténuer certains impacts de cette industrialisation propre aux éoliennes, pour le parc du Mont Sainte-Anne et ses citoyens avoisinants.
2. Développer cette filière éolienne au nord du parc actuel de 364 MW – 164 éoliennes, plutôt qu'au sud, à l'est et à l'ouest, selon le projet actuel à proximité des citoyens et de leur terrain de jeu du parc du Mont Sainte-Anne.

3. Développer cette filière éolienne ailleurs au Québec, près d'autres lignes de haute tension existantes, sur les terres publiques très abondantes, là où l'intérêt pour la villégiature est moins prédominant et abondant, car il n'y a pas que du vent dans la région de Saint-Ferréol.

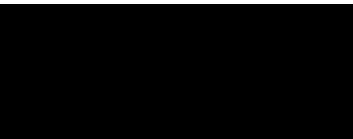
Cette demande au BAPE sur la tenue d'un examen public a pour objectif de venir mettre la lumière sur les réels impacts sur les résidents de proximité et les utilisateurs du parc du Mont Sainte-Anne, non considérés par les décideurs publics et privés, tous souhaitant un rendement financier et des redevances monétaires de ce projet. Le poids politique important du ministère de l'Économie vient aussi accentuer le souhait de développer la filière éolienne pour remplir leurs promesses de vente possiblement prématurées, d'énergie verte aux É.-U., tous sans égard nécessairement sur le milieu de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré et dans l'usage de villégiature du parc de Mont Sainte-Anne à proximité.

En conclusion, ce ne devrait pas être juste l'argent qui supporte la prise de décisions en milieu de vie des résidents, mais plutôt l'équilibre et la quiétude particulièrement en région où la villégiature est appréciée d'un grand nombre d'adeptes mondiaux, car on vient à Saint-Ferréol-les-Neiges pour profiter du grand air, loin du stress, et non pas pour y travailler et s'installer à proximité d'une zone industrielle!

Plus personnellement, ma femme Chantal Verdon et moi, avons déménagé de Montréal à Saint-Ferréol-les-Neiges en 2006, pour avoir de la quiétude et offrir à nos enfants un milieu avec de saines habitudes de vie, ce en quoi nous avons réussi. Nous profitons tous du ski de fond, ski alpin, vélo de montagne, marche en montagne, raquette, etc.. Mes enfants, fille et garçon, maintenant de 20 et 21 ans, ont pu se développer comme athlètes en ski de fond et vélo de montagne, et sont maintenant entraîneurs dans ces sports, pour les plus jeunes, en plus de profiter de tous les attraits que cet environnement naturel extraordinaire nous offre en plein air (ex. : observation de la nature), loin du stress et du bruit des grandes villes. C'est ce à quoi nous tenons et que nous souhaitons préserver pour nous et les générations futures, avec votre aide au BAPE!

Merci de considérer avec attention cette demande, car elle constitue la seule réelle alternative pour nous citoyens, d'avoir une réelle évaluation par des professionnels au BAPE.

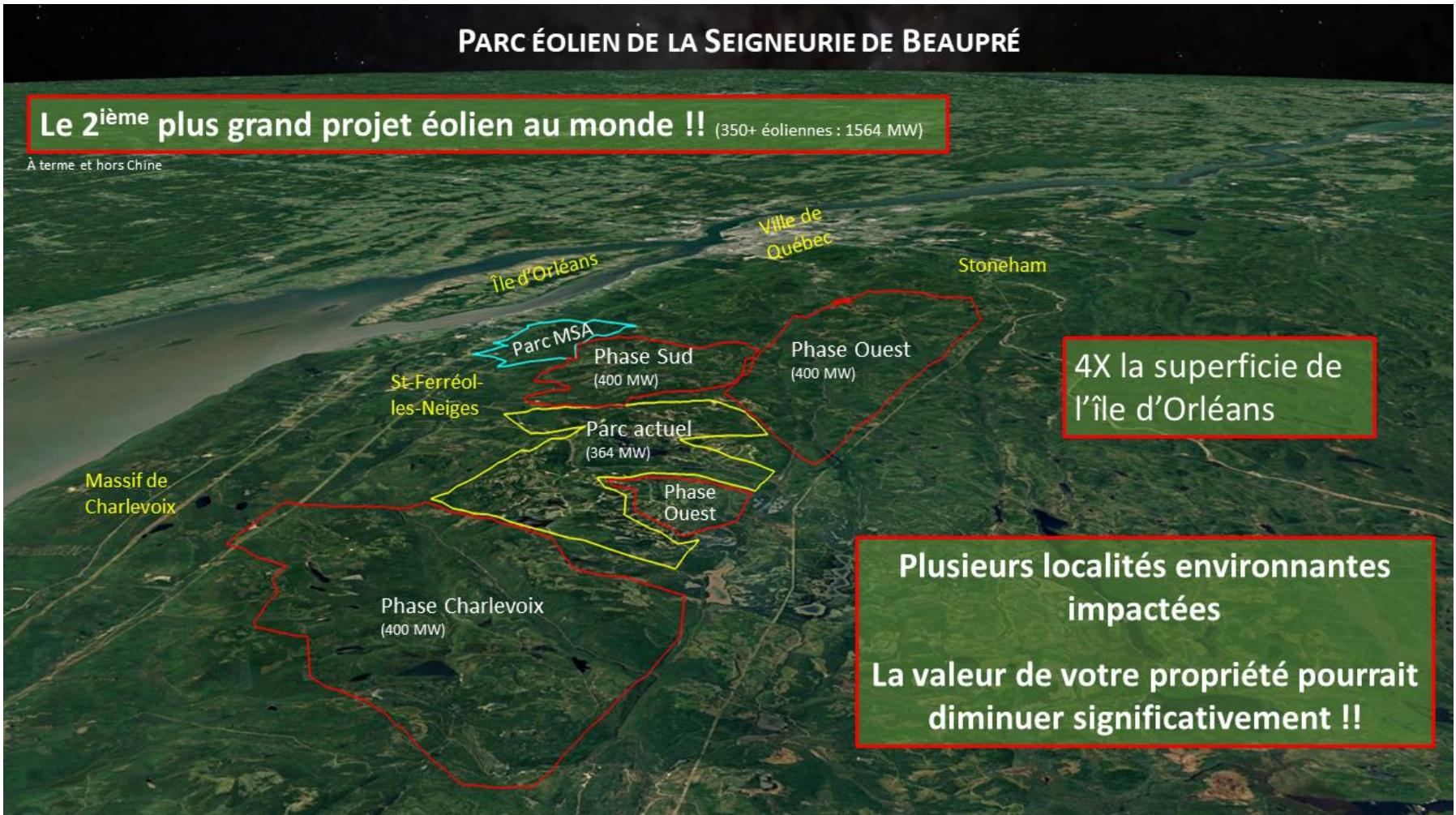
P.s. j'ai ajouté en annexes à cette demande, les 5 acétates produits par nous les citoyens, en relation avec les informations fournies par Boralex, pour expliquer l'ampleur du projet et de ses impacts aux citoyens.



Alain Fiset



Annexe 1



Annexe 2



Pour fin de comparaison, une éolienne projetée c'est:

- 2,3 fois la Basilique Ste-Anne
- 1,7 fois le Complexe G
- 4,0 fois le tracel de Cap-Rouge

Éolienne projetée:
210 m +/- de
hauteur



Éolienne actuelle:
100 m +/- de
hauteur



DES ÉOLIENNES TITANESQUES

- 2 fois plus hautes
- 3 fois plus puissantes

Annexe 3



Le projet vu du sommet du Mont Sainte-Anne

- Plus de 200 éoliennes de 210 m de hauteur à venir (3 phases)
- Des éoliennes adossées au parc du Mont Sainte-Anne
- Un panorama complètement modifié
- Des impacts industriels jour et nuit: visuels, sonores, mouvements giratoires, lumières nocturnes, infrasons, ...



Annexe 4

Vue du parc du Mont Sainte-Anne



- Éoliennes adossées (0,5 km) au parc du Mont-Sainte-Anne
- L'expérience deviendra industrielle plutôt que naturelle
- Qui protège l'avenir du parc?
- Quel sera l'impact récréotouristique sur la communauté?

Des citoyens situés à plus de 10 km du parc éolien actuel se plaignent des infrasons avec des éoliennes 2x plus petites, 3x moins puissantes et en moins grand nombre!

Annexe 5



From: Gabrielle Pichette [REDACTED]
Sent: Sunday, December 3, 2023 7:03 PM
To: Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Subject: Éolienne Boralex, Projet phase Sud

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Attendu que Boralex planifie installer le 2e plus gros parc éolien au monde (hors Chine) aux abords du Parc du Mont Sainte-Anne (MSA), et ce dès l'automne 2024.

Attendu que 70+ gigantesques éoliennes de plus de 200m de haut seront installées, projet phase sud, aussi près qu'à 534 m des limites du Parc du Mont Sainte-Anne. Cette industrialisation aurait de nombreux impacts jour et nuit, dont; visuels, sonores, de mouvements giratoires, de lumières nocturnes, d'infrasons, de la diminution de la valeur des propriétés.

L'industrialisation de proximité avec le parc du Mont Sainte-Anne constitue une réelle menace au développement de son moteur économique récréotouristique, actuellement reconnu comme le 2e plus grand centre de ski de fond en Amérique du Nord avec ses 184 km de sentier, pour son vaste secteur de vélo de montagne et de marche, son golf,... et sa montagne étant une destination de ski incontournable au Canada, à l'est des rocheuses, et du nord des États-Unis.

Attendu que la MRC de la Côte-de-Beaupré a règlementé en 2017 (Règlement de zonage, chapitre 8, article 87) l'interdiction d'éoliennes à moins de 3 km des limites du parc national de la Jacques-Cartier et de la Forêt Montmorency, sans y inclure le parc du Mont Sainte-Anne.

Attendu que ce projet dans son état actuel n'a pas l'acceptabilité sociale.

Nous demandons à la MRC de la Côte-de-Beaupré et aux parties (Boralex, Ministre de l'Économie/Hydro-Québec, Ministre du Sport, du Loisir et du Plein-air/SEPAQ, BAPE...) de mettre en place une zone tampon sans éolienne et chemin, **d'au moins 3 km à vol d'oiseau de la ceinture du Parc du Mont Sainte-Anne**, dans le but d'atténuer par cette zone verte, les impacts de cette industrialisation propre aux éoliennes, aux bénéfices de parc ou territoire du Mont Sainte-Anne, et des citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges ainsi que des municipalités avoisinantes.

Gabrielle Pichette



29 novembre 2023

Monsieur Benoit Charette, Ministre
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyard, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Audience publique projet éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la
MRC de la Côte-de-Beaupré

Monsieur le Ministre,

Le 3 novembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé le début de la période d'information publique sur le projet éolien Des Neiges - Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Dans le cadre de cette procédure une personne, un groupe, un organisme ou une municipalité peut demander au ministre responsable de l'Environnement la tenue d'un examen public du projet. Le ou les demandeurs, dans le cas présent, ont jusqu'au 4 décembre 2023 pour faire une telle demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

À la suite de l'analyse des documents déposés par le promoteur au BAPE, et des informations fournies à la séance d'informations tenue sous l'égide du BAPE, le 22 novembre 2023, nous considérons que le projet sous sa forme actuelle aura des impacts importants sur les résidents les plus près des éoliennes dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, soit des nuisances dues à la présence des éoliennes, des modifications d'une zone paysagère exceptionnelle et des pertes potentielles de la valeur des résidences et des terrains.

De plus, ce qui est également important, ce sont les impacts économiques sur le développement de l'offre récrétouristique actuelle et future des terrains des municipalités environnantes et de la station touristique Mont Sainte-Anne, moteur économique de ces municipalités.

Après analyse et par notre connaissance du terrain, nous jugeons que l'évaluation pour ces impacts n'est pas adéquate et que le projet dans sa forme actuelle n'est pas acceptable.

Considérant ce qui précède, nous vous demandons de confier au BAPE, concernant le projet éolien Des Neiges Secteur Sud, le mandat de tenir une consultation publique, telle que la Loi sur la qualité de l'environnement vous le permet.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



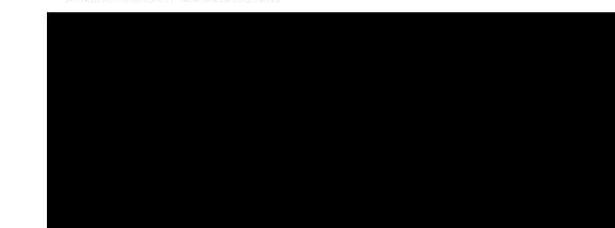
Jacques Brouillet



Lisette Goulet



Francis Flynn



Marcel Lachance

